



## Charte de bonne conduite

### **Article 1 : Adhésion**

L'adhésion au club est valable de septembre à septembre. Pour rappel il faut être majeur pour adhérer à l'association.

La licence pour l'année 2024 / 2025 est fixée à 65 Euros pour le « Live » et 35 Euros pour le « Online ».

### **Article 2 : Respect des joueurs**

Toute adhésion engage la personne à respecter tous les autres membres de l'association

Tout propos ou comportement sexiste, raciste ou homophobe sont formellement interdits de même que toutes formes de discrimination.

Le poker est un jeu et les joueurs viennent pour passer un moment convivial, c'est le devoir de chacun de respecter le plaisir de l'autre. Les faits de jeu sont courants dans l'exercice de notre passion. Il n'y a pas de mauvaise façon de jouer.

En cas de comportement déplacé, le bureau se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un membre.

### **Article 3 : Respect du jeu.**

Pour une partie plus agréable et rythmée, les joueurs sont tenus de suivre le déroulement des coups.

Toute personne doit attendre son tour avant de jouer car cela peut avoir une incidence importante sur le jeu.

Si vous devez partir pour une raison quelconque, il est conseillé de ne pas faire tapis mais de prévenir et de quitter la table en laissant tourner son stack. C'est une question de courtoisie pour les autres joueurs.

Dans le cas d'un retard d'un joueur, son stack tournera et si nous constatons son absence à la fin de la première pause, son stack sera automatiquement retiré.

Pour participer aux tournois du club, il est obligatoire de passer par le site du club. Les inscriptions par téléphone, réseaux sociaux ou autres ne sont pas prises en compte sauf cas d'oubli exceptionnel.

Les règles appliquées lors des événements sont celles du ROPTA (Règlement Officiel du Poker de Tournoi en Association).

Lors d'un coup, le dealer est responsable des blinds, des antes et du coup dans sa globalité.

## **Article 4 : Respect du TD et rôle du bureau**

Le ou les TD (Tournement Director ou responsable de tournoi) sont déterminés avant chaque début de tournoi.

En cas de litige, le TD pourra intervenir pour arbitrer un coup. Il peut lui arriver de se tromper mais une décision objective devant être prise, sa décision ne pourra pas être contestée. Une table ne doit pas solutionner un problème toute seule.

Les membres du bureau sont responsables du bon déroulement et de la gestion générale des événements ainsi que du bien-être de chacun.

## **Article 5 : Tenue du joueur**

Une buvette est tenue chaque jour de jeu, s'il est de bon aloi de consommer des alcools, il convient de ne pas en abuser. Il ne sera accepté aucune personne en état d'ébriété.

Pour la préparation des événements (mise en place et rangement des tables, préparation des stacks, buvette etc..) il sera demandé aux adhérents d'aider le bureau par le biais du volontariat et / Ou en fonction de leurs disponibilités.

Les membres doivent faire en sorte de venir avec une tenue et une hygiène correcte. Le bureau se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne ne respectant pas ces conditions.

## **Article 6 : Respect du matériel et des locaux**

Chaque membre de l'association est tenu de respecter le matériel et les locaux qui sont mis à sa disposition.

Les locaux sont adaptés à la venue de personnes en situation de handicap.

L'adhésion à l'Orléans Poker club entraîne l'acceptation de cette charte.